Concours annuel 2026-27 de soutien aux projets des chercheur.e.s membres

Le concours annuel de soutien aux projets de l'Institut universitaire SHERPA vise à appuyer les membres dans la réalisation de projets ciblés, structurants et susceptibles de produire des retombées concrètes à court terme.

Un financement maximal de **8 000 $ par projet** est offert afin de permettre la réalisation, sur une période de **12 à 18 mois**, d'activités qui seraient difficiles ou impossibles à mener sans le soutien de l'IU SHERPA.

Le concours privilégie notamment les projets présentant un **effet levier**, soit le potentiel de conduire à une demande de financement externe ou à un projet de plus grande envergure, ainsi que ceux favorisant la production rapide de connaissances, d'outils ou de résultats utilisables par les milieux de pratique. Les fonds seront attribués en février 2027 et devront être utilisés avant le 31 mars 2028.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible, le projet doit répondre à **l'ensemble des conditions suivantes** :

1. S'inscrire dans **au moins un axe de la programmation scientifique de l'IU SHERPA** ;
2. Impliquer **au moins deux membres réguliers de l'IU SHERPA** ;
3. Être réalisable dans un délai de **12 à 18 mois suivant l'octroi du financement** ;
4. Permettre l'atteinte d'**au moins un résultat concret** au cours de la période de financement, par exemple :
    - le dépôt d'une demande de financement externe ;
    - la soumission d'une publication ou d'un autre produit de connaissances (article, rapport, recension, note de politique, etc.) ;
    - le développement, la validation ou la diffusion d'un outil ;
    - l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet pilote ;
    - la réalisation d'une activité de mobilisation des connaissances à laquelle l'IU SHERPA est associé comme partenaire
5. Présenter un **besoin de financement clairement démontré,** les activités proposées ne devant pas être déjà entièrement financées par une autre source.

ÉVALUATION DES DEMANDES

Les dossiers seront évalués par un comité d'évaluation selon les critères suivants :

- **Pertinence et arrimage scientifique**
- **Qualité et cohérence du projet**
- **Faisabilité et pertinence du budget**

- **Retombées, mobilisation et effet levier**
- **Collaboration et contribution à la dynamique du centre**

À qualité comparable, les projets favorisant le leadership de la relève, l'établissement de nouvelles collaborations, un effet levier vers des financements externes ainsi que des retombées significatives pour les milieux ou les populations concernées seront priorisés.

SOUMETTRE UNE DEMANDE

Veuillez compléter le **formulaire en ligne** et le soumettre **au plus tard le 8 janvier 2026 à 16 h.**

PERSONNE CONTACT

Annie Pontbriand
Coordonnatrice de la recherche
Institut universitaire SHERPA
(514) 273-3800, poste 6591
annie.pontbriand.dlm@ssss.gouv.qc.ca